

DESCRIPTION SOMMAIRE DES POSTES À POURVOIR

Scrutateur du bureau de vote :

- Accueille l'électeur à sa table de votation, s'adresse à lui pour obtenir des informations relatives à son identité;
- S'assure qu'une seule personne à la fois soit présente à la table de votation;
- Remet le bulletin de vote selon la procédure;
- Assermente l'électeur, le cas échéant;
- Communique au PRIMO tout problème majeur qui survient dans le déroulement du scrutin;
- Procède au dépouillement des votes;
- Transmet les résultats de vote au PRIMO;
- Remet au PRIMO l'urne contenant les bulletins de vote.

Secrétaire du bureau de vote :

- Vérifie que le nom de l'électeur qui se présente à sa table de votation est sur la liste électorale;
- Biffe sur la liste électorale le nom de l'électeur qui a voté;
- Complète le registre du scrutin et les formulaires électoraux;
- Assiste le scrutateur lors du dépouillement du vote.

Membre de la table de vérification :

- Accueille l'électeur qui se présente à sa table;
- Procède aux vérifications visant à s'assurer que l'électeur est inscrit sur la liste électorale, l'informe du numéro de table de votation qui lui est attribuée;
- Atteste que l'identité de l'électeur selon la procédure, le cas échéant, et lui remet son attestation afin qu'il puisse voter;
- Remplit le registre de la table de vérification;
- Réfère au PRIMO tout électeur qui n'est pas inscrit sur la liste électorale et lui signale toute situation inhabituelle.

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) :

- Accueille l'électeur, lui demande de préparer ses pièces d'identité;
- Dirige l'électeur vers la table de vote appropriée ou à la table de vérification de l'identité des électeurs;
- Veille à ce que seules les personnes autorisées sont présentes sur les lieux du bureau de vote;
- Assure la bonne circulation et le maintien de l'ordre.

Préposé à l'accueil :

- Accueille l'électeur, lui demande de préparer ses pièces d'identité;
- Dirige l'électeur vers la table de vote appropriée ou à la table de vérification de l'identité des électeurs.

